



# ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



## Publication de la formation

FF 2020 Ile de France 002 Initiateur - F. Initiale - Mise à niveau

Informations générales		Lieu de la formation	
Type de formation	Initiateur	Comité Régional	Ile de France
Profil	F. Initiale - Mise à niveau	N° du club	10078050
Public	Licenciés Club EFBT ou non	Nom du club	LA CIBLE ET LE PLATEAU
Année	2020	Adresse	15 Avenue OZANNE
N° formation	002	C.Postal & Ville	78540 PORCHEVILLE

Nom du Formateur 1	PINTO OCTAVIO	Titre	Référent
Nom du Formateur 2		Titre	

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	samedi 19 septembre 2020	9h - 12h / 14h - 18h
Séance 2	20 septembre 2020	10h - 12h / 14h - 17h

Informations complémentaires :	
Date limite d'inscription	samedi 5 septembre 2020
Repas prévu sur place	Oui
Formation Pratique	Prévoir Arme, munitions et équipements

Modalités d'inscription & Informations
<p>La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:efbt.iledefrance@gmail.com">efbt.iledefrance@gmail.com</a></p>

<p><b>Information fédérale :</b></p> <p>La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur</p> <p>La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports.</p> <p>L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.</p> <p>Le titre d'Initiateur ou Entraîneur n'autorise pas la rémunération des formations dispensées.</p>
--